

DÉLIBÉRATION N° 2015-19 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget rectificatif n°2 de l'année 2015

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 de l'année 2015.

Article 2

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2015 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	204 618 935	Subvention de l'État après réserve	219 346 265
Autres charges de fonctionnement	40 707 226	Autres ressources	32 774 586
Dotation aux amortissements	1 200 000	Reprise sur provision	260 000
Total des charges	246 526 161	Total des produits	252 380 851
Résultat prévisionnel	5 854 690		

Article 3

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2015 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	11 953 928	Capacité d'autofinancement	6 794 690
Total des emplois	11 953 928	Total des ressources	6 794 690
		Prélèvement sur fonds de roulement	5 159 238

Article 4

Le conseil d'administration autorise le directeur général à opérer d'ici à la prochaine séance, s'il l'estime nécessaire, un transfert de crédits de l'enveloppe des dépenses de fonctionnement vers l'enveloppe des dépenses d'investissement. Le montant de ce transfert sera inférieur à 200 000 euros.

Article 5

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 29 juin 2015

Le président du conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Jean-Paul Bret, Colas Durreleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Pascal Lebreton, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas